



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni le 4 novembre 2025, à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

Présents : M M. Mme Boucault C., Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Gouault P., Guillaume M., Marchand A., Olivier G., Pecchioli P., Pistoli D., Steigel O., Vail A., Verney G.

Excusés / représentés :

Martine BIFFARD a donné pouvoir à Guy VERNEY
Véronique CORLÉ a donné pouvoir à Thierry CORBIN
Isabelle GERMOND a donné pouvoir à Guillaume BOURDIN
Ophélie GOUDET a donné pouvoir à Olivier STEIGEL
Marie-Odile GUEUX a donné pouvoir à Catherine BOUCAULT
Annick HUBERT a donné pouvoir à Marin GUILLAUME
Patrick LENARTS a donné pouvoir à Pascal PECCHIOLI
Georgica SORESCU-HINGUE a donné pouvoir à Catherine CLARENCE
Jérôme SIGOIGNE

Absents non représentés :

Vianney LECONTE, Christelle MENANT

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 8

1) Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal du 7 octobre 2025 est approuvé à 10 voix pour et 1 voix contre.

2) Secrétaire de séance

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance.

3) Proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'ADI61 dans le cadre des travaux d'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente un projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne concernant la réhabilitation des réseaux d'assainissement et le renouvellement de la station d'épuration de Nocé.

La mission de base de la convention comprend :

- La définition du pré-programme,
- La préparation du dossier de consultation des maîtres d'œuvre,
- L'aide au choix du maître d'œuvre,
- Le suivi du déroulement de l'opération.

Les priorités de travaux issues des conclusions du schéma directeur d'assainissement sont les suivantes :

- première phase de réhabilitation des réseaux sur Nocé (rue de l'Erre, rue Barthélémy Gorin, rue de Courboyer) et sur Préaux du Perche (allée des Tilleuls, ruelle des Lavandières),
- étude et travaux pour le renouvellement de la station de Nocé

pour un coût global de l'opération estimé à 1 116 564 € HT qui comprend :

- les travaux : 980 000 € dont 700 000 € pour la station de Nocé
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage ADI61 : 10 660 €
- la maîtrise d'œuvre (8%) : 78 324 €
- les études diverses : 47 580 €

Le coût de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 10 660 € HT soit 12 792 € TTC, ce qui correspond à un taux de 1.09 % du coût des travaux.

Les taux de financement attendus et plafonnés à 50 % sont les suivants :

- Conseil Départemental de l'Orne : 15 %
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 35 %

Soit un reste à charge pour la commune de 50 % du coût des travaux. Il n'y a pas de possibilité de subvention DETR.

Monsieur le Maire rappelle les travaux présentés lors d'une précédente réunion et les différentes rencontres avec monsieur Anthony Fontan, technicien SATESE au Conseil Départemental. L'urgence des travaux est sur Nocé où la capacité de stockage de la station est insuffisante et où des infiltrations d'eau subsistent. Quelques travaux sont à prévoir à Dancé.

Compte tenu de ces travaux qui seront financés à 50 % par la commune, une augmentation de la tarification de l'eau traitée est à envisager avant la fin de cette année pour application en 2026.

Le budget général ne peut pas abonder le budget annexe assainissement collectif.

Une étude financière est à faire en décembre pour déterminer les conséquences sur le prix de l'eau.

Voté à l'unanimité

4) Application du tarif 2026 de la contre-valeur pour la redevance performance des réseaux d'assainissement collectif

Références :

- ⇒ Article L. 213-10-6 du code de l'Environnement
- ⇒ Délibération du conseil municipal en date du 13 novembre 2024 fixant à 0,084 € HT le m³ la contre-valeur répercutée sur les usagers du service public d'assainissement collectif applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, cette contre-valeur correspondant au taux fixé par l'Agence de l'Eau de 0,28 €/m³ x coefficient de modulation de 0.3.

2026 est la première année de facturation avec une modulation calculée selon la performance réelle de la collectivité.

La redevance s'appuie sur un coefficient de modulation global qui varie entre 0.3 (excellent) et 1 (mauvais) chaque année selon des critères de fonctionnement propres aux différents ouvrages d'épuration selon 3 axes : autosurveillance, conformité réglementaire, efficacité du système. Un outil de simulation de ce coefficient est mis à disposition sur le portail Téléservices de l'agence de l'Eau. Cette redevance constitue une charge pour les collectivités compétentes ; sa contre-valeur est répercutée sur les factures émises.

Il convient de délibérer avant le 31 décembre 2025 sur le coefficient de modulation proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Police de l'Eau qui rentrera en application en 2026. La simulation présente un coefficient de 0.438 ce qui représente une contre-valeur de 0.123 € /m³. Le choix de ce taux permettra de couvrir les impayés à la charge de la commune qui sont en constante augmentation. Sa validation prendra effet le 1^{er} janvier 2026.

Monsieur Olivier, président du syndicat d'eau de Nocé, précise que la consommation d'eau sur notre secteur se situe entre 80 et 90 m³ par an par foyer ; ce chiffre est en baisse et en dessous de la moyenne de la consommation nationale de 120 m³.

Il faudra choisir le type de station (roseaux ou autre système) en fonction des contraintes géographiques (proximité rivière et taille du terrain).

Voté à l'unanimité

5) Acquisition de matériel de sonorisation pour l'église de Préaux du Perche et plan de financement

Monsieur le Maire propose d'acquérir du matériel de sonorisation pour l'église de Préaux du Perche.

Suite à la consultation effectuée, l'offre de base présentée par l'entreprise LESLIE qui s'élève à 7 428.75 € soit 8 914,50 € est la plus appropriée.

L'association de sauvegarde de l'église de Préaux du Perche souhaite participer à cet achat à hauteur de 6 936 €, solde disponible avant dissolution de l'association et une paroissienne souhaite participer à hauteur de 492.75 € pour couvrir la totalité de la dépense hors taxe, la commune récupérant la TVA. L'installation du chauffage sera réalisée en décembre.

Voté à l'unanimité

6) Reversement de la participation de l'association Préaux Patrimoine à la commune pour la restauration du maître-autel et des stalles de Préaux du Perche

L'association Préaux Patrimoine valide sa participation financière de 50 000 € pour aider au financement des travaux de l'église concernant le maître-autel et les stalles.

L'acceptation de cette participation est soumise à l'avis du conseil.

Voté à l'unanimité

Une participation de Nocé Patrimoine pour un montant de 3 000 € couvrira une partie des futurs travaux de restauration de l'église de Nocé. Merci à ces associations qui contribuent à entretenir le bien commun.

7) Rapports d'activités 2024 :

Les rapports d'activités du SIAEP de Nocé, du Te61, de la commune de Perche en Nocé et de son service public communal de l'assainissement collectif ont été transmis au conseil avant cette séance pour en prendre connaissance.

- SIAEP de Nocé :

Voici les principaux indicateurs de l'année 2024 pour le périmètre de Nocé :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 301	5 263
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,56	2,6
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%*	100%*
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,1%*	85,9%*
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,4%	78,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,1	0,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,1	0,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,55%	0,67%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Le linéaire de canalisations est de 320 km.

Suite à une étude patrimoniale, des travaux pour changer les canalisations d'acheminement en raison du risque de présence de chlorure de vinyle monomère (CVM) ont été engagés pour un budget de 800 000 €.

Le syndicat d'eau a décidé de renouveler le contrat de délégation de service public avec Véolia pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le coût de l'eau potable sera révisable tous les ans.

Les résultats d'analyse d'eau sont affichés au syndicat d'eau et à la mairie de Nocé.

- Te61 :

Le Te61 a entrepris sur son périmètre d'activité 206 chantiers en 2024 pour un montant de 15 millions HT sur le réseau électrique dont un enfouissement de réseau pour un budget de 4,6 million HT. Concernant notre commune, le projet de passage à un éclairage LED sera finalisé en décembre.

Projet centrale photovoltaïques de Colonard

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques financé par le Te61 et le SMIRTOM commencé il y a 15 ans débute enfin sur le site du SMIRTOM de Colonard. Ils devraient être opérationnels en juin 2026 sur une surface de 4 hectares au lieu des 8 prévus, ce qui permettra d'alimenter 2 000 maisons soit une autonomie électrique pour les habitants de Perche en Nocé.

Pour information, l'aide future sera plus importante pour les communes qui auront développé une autonomie énergétique avant 2040.

L'entretien du site par SUEZ a été acté jusqu'en 2042.

- Rapport d'activités de la commune

Ci-dessous un extrait de l'activité administrative de la mairie :

	2023	2024
Séances du conseil municipal	12	12
Délibérations du conseil municipal	77	111
Conférence des maires	40	40
Réunion des commissions communales	18	21
Arrêtés	346	358
Mandats	1566	1729
Titres	527	561

- Service public communal de l'assainissement collectifs

Voici les principaux indicateurs pour l'année 2024 :

		Valeur 2023	Valeur 2024
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 370	1 374
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	9,1	6
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,13	3,2
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,59%	98,59%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	90
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées Selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Voté à l'unanimité

Suite à ce chapitre, quelques précisions ont été apportées sur le fonctionnement du SMIRTOM et des ordures ménagères par monsieur Verney :

Suite au changement de fonctionnement de la collecte et du tri sélectif, il est précisé que cette année 5 500 T de déchets produits au lieu de 10 000 T l'an dernier. Le but d'un meilleur tri est donc avéré.

Toutefois, ce changement d'habitudes génère beaucoup d'incivilités d'autant plus important sur les plateformes de tri éloignées des bourgs dû également aux passages routiers avec dépôt par des habitants de passage. Un point va être fait sur les points de collecte à conserver. Il est établi par le SMIRTOM 50 procès-verbaux par semaine de 135 €. Après 3 constats, une amende de 1 500 € est appliquée.

Au niveau national, il est constaté qu'une période de 6 mois est nécessaire à une bonne amélioration du civisme.

En 2026, le SMIRTOM change de partenaire pour la collecte et le traitement des déchets, la société SPHERE a été choisie pour un meilleur suivi et une proximité pour limiter l'empreinte écologique.

Le SMIRTOM et le syndicat d'eau de Nocé offrent une proximité non négligeable pour conserver un échange et une efficacité avec les communes.

8) Information sur la mission Habitat Coeur du Perche

Damien Coquerel est l'interlocuteur en charge de la mission Habitat de la CDC Coeur du Perche. Il a été émis un rapport concernant les logements vacants, l'éco-habitat, les logements sociaux et l'aménagement de l'habitat pour les personnes à mobilité réduite.

Suite à cette étude, Damien Coquerel peut proposer un programme d'accompagnement aux travaux de rénovation pour répondre aux besoins concernés. 62 dossiers ont été déposés à ce jour.

Une information sera diffusée dans le prochain journal communal.

9) Informations et questions diverses

- Boulangerie de Préaux du Perche : le matériel d'exploitation a été racheté par la commune en contrepartie du loyer,

- Boulangerie de Nocé : reprise de contact avec premier acheteur pressenti pour une ouverture courant premier semestre 2026,

- Pôle de Santé Libéral Ambulatoire : le permis de construire est déposé et la construction devrait commencer début 2026.

- Information dates différentes réunions :

* commission Travaux le 5 novembre,

* commission Finances le 19 novembre,

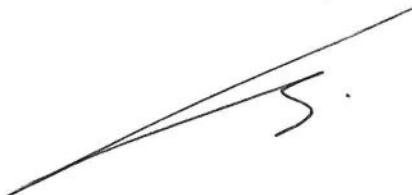
* commission Personnel le 25 novembre (*réunion décalée au 24 novembre*)

* débat d'orientation budgétaire le 16 décembre.

- Monsieur Pistoli demande de porter attention au courrier de monsieur Lafitte concernant la taxe d'habitation sur un gîte situé dans sa résidence principale. Une rencontre avec monsieur Lafitte va être proposée bien qu'il lui a déjà été signifié que cette décision dépend du service des impôts et il lui a été conseillé de se rapprocher de ce dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10

Le Maire,



Pascal PECCHIOLI

La secrétaire de séance,



Catherine BOUCAULT